



HAUTE-LOIRE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

AR Prefecture

043-284300019-20260707-2026_DELBU_020-DE
Reçu le 09/07/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des délibérations du bureau du conseil d'administration

Séance du 7 juillet 2026

Membres en exercice : 4
Présents : 2
Procurations : /
Nombre de votants : 2
Votes pour : 2
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation :
8 juin 2026

DELIBERATION N° BU 2026 - 020

Renouvellement adhésion au service carte achat

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet, à 12 h 00, le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application de l'article L 1424-27 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de M^{me} Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

Les membres du bureau du conseil d'administration avec voix délibérative étaient au nombre de 2 présents, à savoir :

- M^{me} Marie-Agnès PETIT, présidente du bureau du conseil d'administration ;
- M^{me} Christiane MOSNIER, 2^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Étaient également présents le jour de la séance :

- Colonel Guillaume OTTAVI, directeur adjoint – commandant en second ;
- Mme Sylvie JOURLAIT, chef du groupement contentieux finances ;
- Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique.

Était excusé :

- M. Michel CHAPUIS, 1er vice-président du bureau du conseil d'administration ;
- M^{me} Sophie COURTINE, 3^{ème} vice-présidente du bureau du conseil d'administration.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° BU 2026-020 : Renouvellement adhésion au service carte achat

Afin de faciliter les achats publics de biens et de services de fonctionnement, ainsi que les besoins logistiques de l'activité opérationnelle, il est proposé de proroger le fonctionnement acquis depuis plusieurs années, par la signature d'un nouveau contrat « Carte Achat Public » avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin, puisque le précédent contrat arrive à échéance le 24 juillet prochain.

La carte achat est un dispositif réglementé par le décret n°2023-209 du 27 mars 2027 relatif à l'exécution de la dépense publique par carte d'achat, afin de donner plus de souplesse pour les achats courants.

Celle-ci est encadrée par des plafonds et des règles garantissant la sécurité et la traçabilité des dépenses. Elle permet ainsi de simplifier et d'accélérer les achats du quotidien pour les services, et notamment dans le cadre de l'activité opérationnelle.

Le principe de la carte achat est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

Le contrat d'une durée trois ans prévoit un nombre maximum de 6 cartes, sachant qu'à ce jour 4 sont utilisées par le Directeur Département d'Incendie et de Secours, le Directeur Départemental adjoint, la logistique opérationnelle par le biais de la VLOG, et le groupement opération.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- *Montant plafond global = 40 000 € annuels (montant effectif sur l'exercice 2025 : 19 701,01 €) ;*
- *Relevé d'opérations mensuel ;*
- *Délai de paiement à la Caisse d'épargne de chaque relevé d'opérations : 30 jours.*

Le coût de la cotisation mensuelle s'élève à 30 € par mois pour la 1ère carte et 20 € pour les suivantes, soit un montant annuel total de 1 080,00 €.

La commission mensuelle par transaction s'élève à 0,50 % du montant de l'opération de paiement par carte (soit un montant de 100,53 € en 2025 suite aux achats effectués via les cartes achats).

Après avoir entendu l'exposé, les membres du bureau du conseil d'administration autorisent Madame la présidente à signer le contrat d'adhésion au service carte achat public.

CERTIFIE EXECUTOIRE AU RETOUR DE LA PREFECTURE

LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

MARIE-AGNES PETIT

